



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS

-
REPUBLIQUE FRANCAISE

-
Département
des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Date de convocation

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

Absents

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.
Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

OBJET : Subvention de fonctionnement au CCAS de Gréoux-les-Bains pour 2018

Rapporteur : Monsieur André LOZANO

Vu le projet de budget primitif 2018 du Centre Communal d'Action Sociale, équilibré avec une subvention de fonctionnement de 39 600 €,

Vu la demande de subvention présentée par le Centre Communal d'Action Sociale,

Le rapporteur propose d'allouer une somme de 39 600 € au Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-les-Bains.

L'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention de fonctionnement d'un montant de 39 600 € ;

PRECISE que la dépense correspondante est prévue à l'article 657362 du budget primitif 2018 de la commune.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :
le 12 avril 2018

Le Maire,



Paul Audan